

Pour les partisans du « quoi qu'il en coûte » Voilà ce que cela coûte :

Les chiffres officiels de la gestion communale des deniers publics de la précédente mandature pour 2019 sont maintenant connus.

Sources Bercy (http://www.collectivites-locales.gouv.fr/)

5 communes du PNR comparables en nombre d'habitants: Encours des dettes du compte de gestion au 31/12/2019.

La moyenne de l'endettement des communes de 250 à 500 habitants est de 581 € par habitant (nourrissons compris).

Milon-la-Chapelle 0 € (292 habitants) par habitant 0 €

Produits de fonctionnement 186 000 €

Saint-Forget 49 000 € (523 habitants) par habitant 94 €

Produits de fonctionnement 389 000 €

Senlisse 160 000 € (510 habitants) par habitant 314 € (avec une école)

Produits de fonctionnement 433 000 €

Choisel 581 000 € (565 habitants) par habitant 1 028 € Produits de fonctionnement 481 000 €

Saint-Lambert-des-Bois 642 000 € (501 habitants) par habitant 1 282 €:

Produits de fonctionnement 648 000 €

Encours de la dette du compte annexe habitat au 31/12/2019

Saint-Lambert-des-Bois 1 371 630 € (501 habitants) par habitant 2 737 €:

L'origine de la dette est un investissement 2007/2008 de 3 263 798 € TTC de 9 logements sociaux

Encours des dettes du compte de gestion et du compte habitat au 31/12/2019

Saint-Lambert-des-Bois 2 013 630 € (501 habitants) par habitant 4 019 €

Notre remboursement de la dette en 2019, avec les intérêts, a été de 198 429 €!!!

C'est la commune la plus endettée des Yvelines par habitant (malgré les nombreuses subventions obtenues) résultat des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement non encadrées et non contrôlées.

Le montant de la dette sera amplifié par de lourdes dépenses à venir avec les travaux de réhabilitation de l'école (estimation 2020 : 765 $k \in$), l'église (estimation 2016 : 700 $k \in$), le réseau d'assainissement collectif du bourg (estimation 2017 participation communale : 500 $k \in$), le manoir,

Comment en est-on arrivé là depuis plus de 10 ans, à St-Lambert, avec des produits de fonctionnement bien plus importants que dans les autres communes environnantes ?

St-Lambert avec de telles ressources et une gestion normale, aurait pu avoir des impôts communaux moins élevés.

<u>Demain avec les dépenses assainissement collectif, Ecole, Eglise, etc. ...</u>

<u>nous pourrions dépasser le montant de la dette par habitant de la ville la plus endettée de France : </u>

Levallois-Perret 311 343 000 € (64 028 habitants) par habitant 4 863 €

TOUTES LES NOUVELLES MERCREDI 27 JANVIER 2021 WWW.78actu.fr

Article de Florence Chevalier de Toutes Les Nouvelles du 27.01.2021, à la demande du Collectif assainissement

Station d'épuration à Saint-Lambert village échec d'un mauvais projet vieux de 30 ans

Autour de Rambouillet

SAINT-LAMBERT

L'assainissement collectif, un dossier vieux de 30 ans

Le traitement des eaux usées dans le centre bourg du village de Saint-Lambert-des-Bois est un sujet récurrent depuis des années, « J'habite Saint-Lambert depuis 35 ans et j'entends parler du projet depuis 30 ans. Avec à chaque fois, le même refrain : l'assainissement collectif, c'est pour demain », avoue instantanément le maire, Olivier Bedouelle.

Élue en juillet dernier, la nouvelle équipe municipale (sur 11 membres, 10 n'avaient jamais été élus auparavant) a dû três vite se mettre au travail. Et le dossier se révèle beaucoup plus complique que prévu. En octobre dernier, lors d'une réunion publique, le maire a indiqué aux habitants son souhait d'arrêter le projet d'assainissement collectif dans le centre bourg, projet engagé par les précédentes mandatures.

« Nous ne sommes pas contre l'assainissement collectif, c'est une avancée et c'est plus pratique. Mais nous avons plusieurs soucis à ce sujet », commence Olivier Bedouelle.

Petit historique

Petit retour en arrière. Dans les années 1980-1990, un premier projet voit le jouz. Un tuyau devait suivre le Rhodon et amener les eaux usées vers Milion-la-Chapelle. Projet abandonné en



Pascal Rioult (premier adjoint) et Olivier Bedouelle (maire) exposent le problème.

2008. En 2010, un plan prévoit d'emmener les effluents vers le collecteur situé à 60 m au-dessus du village. L'Agence de l'eau refuse de subventionner.

Le dernier projet en date a été lancé par l'ancienne municipalité en 2014. Étude, plan local d'urbanisme, enquête publique : le dossier semble sur la bonne voie.

Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (Siahvy), à qui la commune a transmis sa compétence en matière d'eau, privilégie un assainissement collectif. Il invoque, sur son site internet, deux raisons : la présence « de systèmes d'assainissement non collectif, pour la majorité non conforme » et une « cohérence avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie ». L'emplacement retenu pour l'implantation de l'ouvrage de traitement se situe route de la Charse.

Mais en 2019, le Siahvy retire son permis de construire de la station d'épuration écologique. « Elle ne pouvait pas répondre en temps et en heure aux demandes de la commission des sites et de l'architecte des bâtiments de France », explique le maire.

À ce jour, le Siahvy n'a toujours pas déposé de nouveau permis de construire.

Une commission assainissement a été installée, avec à sa tête Pascal Rioult, premier adjoint. Elle accueille des habitants non étis qui ont chacun des avis assez tranchés (lire ddessous). « Il n'y a pas de solution idéale, mais peut-être des solutions intermédiaires auraient pu être imaginées. Comme le raccordement de plusieurs bâtiments sur un seul collecteur », estime Pascal Rioult.

Des études à revoir

Pour le maire, le projet actuel présente trop d'inconnues. « Nous devons rembourser 170 000 euros chaque année. Ajouter 40 ou 50 000 euros pour financer la part communale de la station d'épuration (estimée à 2,5 millions d'euros) n'est pas possible. Vu nos finances, nous n'avons pas le droit d'emprunter. Et nous avons d'autres travaux d'entretien et de rénovation à mener. Il faut remettre aux normes l'électricité et ça coûte 70 000 euros, sur lesquels nous ne pourrons pas demander de subventions car c'est censé être fait petit à petit, dans l'entretien courant d'une mairie. Il faut rénover l'école dont le plafond

s'est écroulé en 2016. Depuis, rien n'a été fait », argumente le maire

Le conseil municipal va donc demander un correctif à l'étude menée par un cabinet d'étude expert en assainissement en 2016. « Plusieurs points me chiffonnent comme le nombre de maisons impactées par l'assainissement collectif qui était prévu pour les foyers le long de la D46. L'étude a fait tous ses calculs sur 96 foyers, là où je compte 56 maisons. Dont certaines achetées depuis moins de 10 ans, avaient l'obligation devant notaire, de mettre leur assainissement non collectif aux normes », dévoile le

If promet qu'une fois les analyses refaites, avec notamment l'ajout d'une étude environnementale, le conseil municipal revotera, « en étant pleinement conscient du coût ». « Aujourd'hui, même en ayant longuement travaillé sur le sujet, je n'arrive pas à dire combien cela coûterait. Car personne n'a jamais dit aux habitants combien coûterait leur raccordement. Ce chiffre ne leur a jamais été indiqué. Et quid du prix de l'eau ? Il va forcément augmenter mais de combien », ajoute Pascal Rioult.

Florence Chevalier

Pour le projet actuel

En novembre dernier, un collectif d'habitants de Saint-Lambert-des-Bois a été créé afin « d'enrichir le débat et d'informer » sur le sujet de l'assainissement collectif. Car pour Sabine Hänel et Hervé Maucler, l'assainissement collectif est le seul moyen d'éviter des risques de pollution locale.

« 80 % des fosses du village ne sont pas aux normes. Mais il y a très peu de contrôles et l'amende n'est pas très dissuasive, c'est 150 € par an. Alors que refaire une fosse coûte entre 15 et 20 000 euros », explique Sabine Hänel, qui refuse que ce débat soit emporté sur le terrain politique. « Oui, mon mari était conseiller durant le précédent mandat, Il a travaillé sur ce dossier, c'est pour cela que nous le connaissons bien. Mais non, il ne s'agit pas de revanche suite aux élections. Mon mari n'était même pas candidat, ayant choisi de ne pas se représenter pour des questions d'organisation familiale », précise-t-elle bien.

« Nous sommes en site classé, avoir un assainissement collectif digne de ce nom est



Sabine Hänel et Hervé Maucler pour le collectif.

une priorité », estime Hervé Maucler, un autre habitant, très engagé dans l'environnement à travers son association Verger en transition.

Le collectif réfute l'arqument d'un projet trop onéreux, « Oui, la commune s'est endettée pour investir dans la construction de logements sociaux. Mais les revenus de la commune restent supérieurs à la moyenne. Entre les subventions de l'Agence de l'eau et celles du Siahvy

(Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette), le réseau était financé à 80 % et à 100 % pour la station d'épuration écologique. Un cadeau. Sans compter que l'Agence de l'eau prenait en charge une partie du raccordement que les propriétaires devaient

▲ Plus d'infos sur www. assainissementsaintlambert.

Contre le projet actuel

« Nous n'avons jamais éte opposés à un assainissement collectif, nous sommes contre un projet d'assainissement collectif qui n'est pas crédible pour au moins trois raisons », explique Eric Aynaud, président de l'association des Amis de la vallée du Rhodon et des environs

« Une étude économique truquée »

Et d'invoquer « une étude économique truquée pour privilégier le collectif.

En 2016, le Siahvy (Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette) a estimé le coût d'installation de l'assainissement collectif à 3,1 millions d'euros, soit 31 200 € par habitation pour les 102 habitations (88 en assainissement collectif et 14 en assainissement non collectif). Et cela au détriment de l'assainissement individuel. Puisqu'à la même époque le Siahvy estimait à 18 900 euros par habitation le coût moyen de la mise en conformité des installations individuelles.



Eric Aynaud, président de l'Aavre.

C'est une estimation extrême, généralisée pour les 88 habitations, »

lement le choix de l'emplacement de la station d'épuration. « II s'agit d'une zone humide, et cela déroge au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et au schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (outils de planification, institués par la loi et des environs.

sur l'eau de 1992. Le deuxième a une portée plus locale, NDLR). »

Enfin, le président de l'Aavre Eric Aynaud déplore éga- craint des nuisances :« bruit, odeurs et rongeurs » pour les riverains de la station d'épuration. « Elle sera à moins de 100 m des habitations ». conclut-il.

> ▲ Plus d'infos sur Facebook, voir Aavre - association des amis de la vallée du Rhodon

Ce nouvel habitant du village, M. H. Mauclère, ancien Architecte des Bâtiments de France, serait lui aussi, comme la précédente mandature, pris d'amnésie réglementation oubliant la ou par professionnelle, en affirmant "Nous sommes en site classé avoir un assainissement collectif digne de ce nom est une priorité".

Avec pour conséquence, une haie végétale de 3 m de haut cachant le spectacle d'une station d'épuration sur une surface de 4 500 m² à proximité des habitations et à l'entrée du village, dans la Prairie de Launay, située dans le périmètre du site classé "Monument Historique" et dans le site classé "zone naturelle protégée" de la vallée du Rhodon, dont la demande de PC a été retirée en raison de l'impossibilité de répondre aux demandes de l'Inspecteur des Sites et de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'aavre et le Collectif d'Habitants de Saint-Lambert-des-Bois, pour la transparence de la vie publique.